



LES PROVISIONS DE CHARGES

L'avis d'échéance de janvier comporte, comme chaque année, un ajustement des provisions de charges.

Explications :

- **Pourquoi un ajustement des provisions de charges ?**

Cet ajustement est fait pour que les provisions de charges versées tout au long de l'année soient le plus proches possible des dépenses prévues en 2012.

- **Comment évolue l'ajustement des provisions ?**

Cet ajustement s'appuie à la fois sur les provisions perçues en 2011, et sur le niveau estimé des dépenses pour 2012.

Les provisions de charges doivent permettre de couvrir l'ensemble des dépenses de chauffage et de proximité (entretien, nettoyage, taxe ordures ménagères...).

Or, en 2012 :

- les dépenses d'énergie continuent de subir une augmentation des tarifs,
- les dépenses de maintenance des équipements sont impactées par l'inflation,
- l'augmentation de la TVA de 5.5% à 7% aura aussi un effet sur certaines dépenses telles que les abonnements de chauffage et d'électricité.

A contrario, en 2012, Plaine Commune Habitat poursuivra ses efforts afin de maîtriser notamment les autres dépenses d'entretien et de nettoyage qui relèvent de sa responsabilité.

- **L'évolution des provisions est-elle identique pour tous les locataires ?**

Non, l'ajustement des provisions varie d'une résidence à l'autre et en fonction de la taille du logement. Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à joindre votre agence.



LES CHIFFRES

... Sur **33** résidences, soit **6 158 logements** les provisions restent stables.

... Sur **13** résidences, soit **1 139 logements** les provisions baissent.

... Sur **54** résidences, soit **8 896 logements** les provisions sont revalorisées avec, pour la majorité, une revalorisation comprise en moyenne **entre 5 et 8 euros/mois** et pour **16** résidences, une revalorisation moyenne **supérieure à 10 euros/mois**.

RAPPEL

L'avis d'échéance de janvier comprend, outre, l'ajustement des provisions de charges, la réévaluation des loyers, comme annoncé dans la lettre du mois de fin décembre 2011.



TOIT&MOI, CENT ANS DE LOGEMENT SOCIAL

DÉBAT SUR L'AVENIR DU LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre du centenaire du logement social, l'association Toit&Moi organise les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 février prochains, trois journées de colloque scientifique qui réuniront, à l'Hôtel de ville de Saint-Denis, les acteurs du logement afin de débattre sur la place du logement social dans nos sociétés.

La dernière demi-journée du colloque sera consacrée à l'avenir du logement social **autour d'un moment d'échanges et de débats auquel**

STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat et **JACK RALITE**, ancien ministre et président de la manifestation Toit&moi, cent ans de logement social ont le plaisir de vous convier.

RENDEZ-VOUS
SAMEDI 11 FÉVRIER 2012
DE 14H À 16H30
À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS,
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

PROGRAMME DE CETTE DEMI-JOURNÉE

14h LE LOGEMENT SOCIAL EN EUROPE : HISTOIRE ET ÉTAT DES LIEUX

Conférence de Laurent Ghekier, représentant de l'Union sociale de l'habitat auprès de l'Union européenne.

15h L'AVENIR DU LOGEMENT SOCIAL

Conclusion du colloque scientifique.

Christian Topalov, CNRS/ EHESS

Quel avenir pour les offices publics de

l'habitat ? Alain Cacheux, président de la Fédération des offices publics de l'habitat

Intervention de Stéphane Peu

16h LE SYSTÈME EST-IL PÉRENNE ?

Intervention de Thierry Repentin,

président de l'Union sociale pour l'habitat

**ENTRÉE LIBRE, DANS LA LIMITE DES PLACES
DISPONIBLES.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

WWW.TOITETMOI.ORG

*Cette opération est financée par l'association
Toit et Moi - Cent ans de logement social.*

AGENDA

DÉBUT DE L'EXPOSITION 1912- 2012, CENT ANS DE LOGEMENT SOCIAL

A compter du **jeudi 9 février, du mardi au dimanche de 10h à 18h**, venez découvrir cent ans de logement social, salle de la Légion d'honneur à Saint-Denis.

EN DATE

1912

La loi Bonnevoay autorise la **création par les collectivités locales d'offices publics d'habitations à bon marché** (HBM), ancêtres des habitations à loyer modéré (HLM).